

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1158/SG/FP mettant un médecin-capitaine hors cadre des armées à la disposition du Ministre de la Santé publique et des Affaires sociales .

n° 69-1158/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
30 juillet 1969

Numéro JO
n° 16 du 11/08/1969

Date du numéro
11 août 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Pierre Rivolaen, médecin de 2e classe, en position hors cadre des Armées (indice brut 615), est mis à la disposition du Ministre de la Santé publique et des Affaires sociales, pour compter du 24 juin 1969, date de son arrivée au Territoire, pour servir en qualité de médecin-chef du service de stomatologie à l'Hôpital Peltier, en remplacement numérique du médecin-colonel Bois. rapatriable.